



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des Territoires
Service Planification Risques Eau Nature**

Affaire suivie par : Giovanni PHILIPPE

Mel : giovanni.philippe@indre.gouv.fr

Tel : 02 54 53 58 73

Le Directeur Départemental des Territoires

Châteauroux, le 22 septembre 2025

OBJET : Reconnaissance du Droit d'usage de l'eau - Moulin de Palluau

Le moulin de Palluau, propriété de M.Claude DELOBEL, au droit de la rivière Indre a fait l'objet par la société coopérative Force Hydro Centre d'une demande de reconnaissance de l'existence et de la consistance légale de l'ouvrage sus-cité en date du 04 août 2025 qui comportait les documents suivants :

- Extrait de la donation de 1454 par Tranchelion, Archives départementales
- Extrait de l'aveu de 1470 par Jeahn Guynaut
- Extrait de l'acte de donation en 1492 par Jehan de Tranchelion, archives départementales
- Etats statistiques de 1889 sur l'Indre
- Extrait de la carte de Cassini et du cadastre napoléonien du 19ème siècle

Les services de la DDT ont réalisé une analyse complémentaire de plusieurs documents d'archives :

- Etats statistiques du 31 décembre 1920

À l'issue de cet examen, les services de l'État établissent une puissance autorisée équivalant consistance légale de l'ouvrage à hauteur de 100,6 kW.

Les valeurs retenues pour le dimensionnement des ouvrages consacrent l'utilisation d'un débit maximal dérivé de 6,41 m³/s sous une chute de la dérivation de 1,6 m.

Claude DELOBEL
4 rue du moulin
36500 PALLUAU SUR INDRE

Le maintien de cet ouvrage, dans le respect de la consistance légale établie précédemment, est dans tous les cas subordonné au respect de la réglementation en vigueur. Il doit notamment :

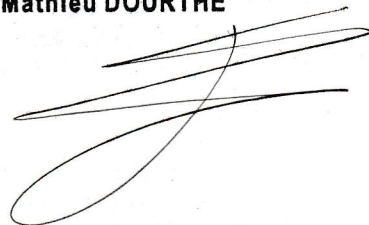
- Garantir le respect du débit minimal prévu par l'article L.214-18 du Code de l'environnement,
- Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs conformément à l'article L.214-17 du Code de l'environnement et au classement en listes 1 et 2 du cours d'eau sur lequel est installé l'ouvrage faisant l'objet de la présente.

p/ Le Directeur départemental des territoires

Rik VANDERERVEN

Le Directeur Départemental
des Territoires Adjoint

Mathieu DOURTHE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Mathieu Dourthe.